DISPOSITIONS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT DU MASTER OF SCIENCE HES-SO EN PSYCHOMOTRICITÉ PRÉCISANT LES TITRES CORRESPONDANT AUX DOMAINES CONNEXES À LA PSYCHOMOTRICITÉ

BUT

Les présentes dispositions d'application précisent le Règlement du Master of Science HES-SO en Psychomotricité, du 10 octobre 2022.

Elles recensent de manière exhaustive les titres Bachelor, ou équivalent, délivrés par une haute école suisse ou étrangère reconnue, d'un domaine connexe à la psychomotricité permettant aux candidat·es de se présenter à la procédure d'admission ordinaire au MSc en Psychomotricité.

TITRES

	Certificat ou diplôme obtenu	Remarques
1.	Bachelor en Travail social	-
2.	Bachelor en Soins infirmiers	-
3.	Bachelor en Sage-Femme	-
4.	Bachelor en Ergothérapie	-
5.	Bachelor en Physiothérapie	-
6.	Bachelor en Nutrition et diététique	-
7.	Bachelor en Musique et mouvement	-

	Certificat ou diplôme obtenu	Remarques
8.	Bachelor en Psychologie	-
9.	Bachelor en Pédagogie spécialisée	-
10.	Bachelor en Pédagogie curative	-
11.	Bachelor en Sciences de l'éducation	Avec une orientation vers l'éducation spéciale délivré par une université suisse
12.	Bachelor ou Certificat complémentaire en enseignement au degré préscolaire ou primaire	-
13.	Bachelor en Lettre et sciences humaines avec pilier principal (90 ECTS) en psychologie et éducation ou en logopédie	-
14.	Bachelor en Médecine	-
16.	Bachelor en Sciences du mouvement et du sport avec mineure Psychologie	Ou équivalent (Bachelor en activité physique adaptée)
17.	Bachelor en Logopédie	-

DISPOSITIONS FINALES

Les présentes dispositions d'application entrent en vigueur le 1er novembre 2022.

Ces dispositions d'application ont été adoptées par décision n° R 2022/28/94 du Rectorat de la HES-SO, lors de sa séance du 10 octobre 2022.